*(Ceci est une synthèse des informations les plus importantes qui figureront dans la convention signée entre Alsace Cinémas et l’utilisateur de la Table Mashup).*

**UTILISATION**

La Table Mashup ne peut être manipulée que par des encadrants ayant suivi la formation spécifique. La structure utilisatrice s’engage à faire respecter cette clause au sein de son personnel.

La structure utilisatrice s’engage à posséder une assurance responsabilité civile, en cas de dégâts causés sur la Table Mashup par son personnel, et de manière générale pour les risques corporels et spéciaux liés à leur activité.

Il est entendu que tout dommage résultant d’une utilisation non-conforme du matériel et non-couvert par cette garantie pourra entraîner la responsabilité de l’utilisateur.

**COUT**

Le tarif de location est de 50€ HT la journée.

**TRANSPORT**

Sauf cas particulier, l’enlèvement et le retour du matériel se fait depuis et vers les locaux du RECIT, à la Maison de l’Image à Strasbourg, 31 rue Kaganeck.

Si des arrangements particuliers sont trouvés entre les structures qui louent la table sur des périodes consécutives, ces dernières sont priées de faire valider au préalable par le RECIT les mouvements du matériel. Les deux utilisateurs concernés devront procéder ensemble.

**ETAT DES LIEUX DU MATERIEL**

Un état du matériel contradictoire établi au moment de l’enlèvement et de restitution du matériel sera effectué. Des réparations seront facturées en cas de dégâts.